

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

OBJET

Modification tableaux
Des effectifs théoriques
Du CCAS et de la Résidence
Autonomie

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-François LAPORTE, Vice-Président du CCAS.

Del-2023-octobre-032
N-4.1.4

PRESENTS: S. Ferraro, C. Cambier, J.F. Laporte,
D. Attuel, E. Roca, G. Jullian, L. Armand,
A. Marie, M. Crug, O. Vincent, M.-J. Estin,
C. Roche.

POUVOIR(S): T. Lagneau, S. Lagneau.

EXCUSE(S): P. Courtier.

ABSENT(S): H. Trinquet, E. Arrigoni.

SECRETAIRE DE SEANCE: L. Ludwig.

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant, qu'il convient de créer des postes en fonction des besoins liés à des promotions internes,

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorise :

La modification du tableau des effectifs théoriques du CCAS, avec la :

Création d'un poste d'Attaché à temps complet

La modification du tableau des effectifs théoriques de la Résidence autonomie Le Ronquet avec la :

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du poste créé seront inscrits aux budgets aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : *L'unanimité*.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du : *20/10/2023*

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

